



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin
Membre de la Commission des Finances,
de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Sarre-Union, le 15 avril 2020

Madame Nicole BELLOUBET
Ministère de la Justice
samira.jemai@justice.gouv.fr

PH/FLC/0504.20

Objet : TTU : Problème de continuité du service public des greffes des Tribunaux de Commerce

Madame la Ministre,

Je souhaiterais vous faire part d'un dysfonctionnement majeur qui m'a été signalé par plusieurs créateurs et chefs d'entreprises d'Alsace en général et de ma circonscription en particulier.

Certains chefs d'entreprise ont commencé leurs démarches en déposant leur dossier de création auprès de la CCI. Ils sont déjà en possession de leur numéro de SIREN, de leur code NAF et de leur numéro de TVA. En revanche ils ne peuvent obtenir leur numéro de K-Bis car le greffe du Tribunal de Commerce est fermé depuis le 17 mars. Il semble que les greffes alsaciens soient les seuls greffes de France à être fermés.

Il leur a été indiqué que le greffe des tribunaux de commerce alsaciens fonctionnent actuellement, notamment en télétravail, mais que l'attribution des K-Bis ne fait pas partie du « plan de continuation de l'activité ». Elle n'est pas délocalisable par télétravail (sic). Il leur est demandé d'attendre la reprise d'une activité plus étendue du tribunal après le 11 mai pour obtenir un numéro K-Bis.

Cette situation est invraisemblable et lourde de conséquences pour ces créateurs et chefs d'entreprise qui contribuent à créer de la richesse dans notre pays. En effet, sans ce document, il ne peut y avoir de libération du capital, de paiement des factures, de possibilité de signer le contrat, de transfert des actifs, etc. Certaines d'entre elles sont sur le point de recruter des profils de salariés et de cadres très pointus et sont totalement bloqués par ce blocage administratif.

Je souhaiterais que soit levée au plus vite cette difficulté afin de ne pas mettre en péril l'activité de certaines entreprises.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma respectueuse considération.



Patrick HETZEL